

SEANCE ORDINAIRE DU 02 juin 2009

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 avril 2009 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. Mme BAUSCH V. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GERBERT P.J. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y.

Absents avec excuse : MAIWURM E. PICARD J.M. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. GATTI F. Mme GILLET C. WALKER R. qui ont donné respectivement procuration à KOENIG G. Mme BICKAR M.A. Mme JOTZ S. LACAN D. Mme JACQUEMIN J. Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P.

VALSECCHI E.

Madame Sylveline JOTZ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal.

M. LACAN fait les observations suivantes.

D'abord, de la part de Mme BOROWSKI elle regrette que le conseil ait été reporté encore une fois, sans qu'on en ait été prévenu. Elle tâche de réserver le dernier lundi du mois pour le conseil. Elle ne peut pas être là car elle est prise par d'autres obligations.

Ensuite, concernant le débat que nous avons eu sur l'accueil scolaire et la cantine. Elle regrette qu'un certain nombre de précisions n'aient pas été apportées, notamment concernant la Région. Il est écrit que la Ville aurait dû prendre la charge totale du matériel et du personnel. Or, lui a-t-on dit, la Région mettait à disposition le matériel, pas le personnel forcément.

Ensuite il y a eu une discussion téléphonique plusieurs mois auparavant et la Région n'était pas du tout fermée au projet. Elle était prête à engager des discussions. Vous aviez dit Monsieur le Maire que vous n'aviez pas mené la réflexion jusqu'au bout, c'est dommage car la Région n'était pas du tout fermée. Donc, il n'y a pas eu de retour ou de refus de la Région la veille du débat. On n'a pas très bien compris. Enfin, en parlant de fusion, elle aurait aimé qu'on précise qu'il s'agit d'une fusion administrative et non la fermeture du Lycée Georges Bastide. Il y avait 200 places vacantes au Lycée Georges Bastide.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'il a dit que nous n'avons pas été jusqu'au bout de la réflexion, ça voulait dire qu'à partir du moment où il y a partie liée entre le Garang et le Bastide et que l'un (Garang) n'est pas possible, l'autre (Bastide) s'annule de fait. Il y avait un impératif pour solliciter la subvention CAF. Le dossier devait être déposé fin avril. Nous avons donc recherché la solution du Foyer Ste Thérèse – sous l'église. Il fallait agir. Mais il est vrai que les conversations téléphoniques, à la différence des écrits, ne restent pas.

M. DASTILLUNG ajoute que le nombre de places n'est pas de 200, mais précisément 160. Nombre à multiplier par deux dans le cas de 2 services.

Monsieur le Maire complète l'information concernant les fusions. A ce jour, je n'ai pas de données plus précises sur ce sujet. Mais, on le sait, les 3 lycées seront regroupés au sein d'un même conseil d'administration, avec un seul Proviseur. Il ne faut donc pas écarter à l'avenir des restructurations avec reconsidération du tout. C'est bien comme ça que nous avons interprété la réponse du Conseil Général concernant le Garang. La fusion administrative entre Garang et Breckelberg pourrait faire que les demi-pensionnaires du Breckelberg prenant leur repas au lycée, viennent déjeuner au Garang. Ils sont au nombre d'une petite trentaine. Par ailleurs, le nombre de place disponible au Garang était de 60. Il y avait donc beaucoup de variables aléatoires.

Nous sommes bien, sur une 1^{re} année de fonctionnement, et donc année expérimentale. Cette année va nous permettre de voir comment ça marche. Nous aurons peut-être à prendre des mesures. Il s'agit, pour une partie non négligeable, de l'argent du contribuable.

M. PEXOTO intervient concernant la fusion des établissements scolaires, on va se retrouver avec un seul établissement et un seul conseil d'administration. Donc il y aura une perte d'expression de l'ensemble des acteurs du CA, des organisations représentatives des parents d'élèves. C'est un vrai problème. Il y a une vraie préoccupation sur ce dossier. Les sections ne sont pas complètes. On ne sait pas s'il y aura ouverture de sections. On va rencontrer des difficultés pour compléter les sections professionnelles. La Région Lorraine est la seule région ayant une position contre le service public. La priorité c'est l'alternance. C'est la seule région ayant pris une position pour le Bac Pro sur 3 ans. Ça ne va pas. On ne mesure pas encore les difficultés que vont rencontrer nos établissements, dans le cadre de la formation initiale. Il faudrait que l'on ait une position au niveau de la commune et notamment concernant le pôle plasturgie.

M. DASTILLUNG répond que nous avons des points de convergence ; l'Education nationale a décidé d'un certain nombre d'élèves pour fermer une section ; c'est ce qui risque d'arriver pour un CAP et ça arrive pour les établissements touchés par la baisse démographique ; les établissements d'enseignement professionnel fondent comme neige au soleil et notamment dans le domaine industriel. C'est vrai que la Région Lorraine pousse à

l'apprentissage, comme l'Education nationale. J'ai la même préoccupation que vous. J'ai écrit au Recteur pour lui demander que les 2 SEP soient représentées au CA du lycée. J'ai une réponse positive officielle. Mme FALLETTA apporte une précision concernant les bons alimentaires ; elle avait demandé s'il était possible d'augmenter la valeur des bons alimentaires et non de distribuer plus de bons alimentaires. Monsieur le Maire précise qu'il est pris note. Le compte rendu est approuvé.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès verbal de la séance du 05 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I) AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Groupe scolaire du Centre – Rénovation et aménagement – PACTE 57 – Demande de subvention
- 2) Acceptation indemnités de sinistre
- 3) Subvention à l'USEP – Secteur Creutzwald
- 4) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 06 au 17 avril 2009
- 5) Subventions 2009

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Déploiement réseau téléphonique mobile – Convention avec la Société ORANGE

III) MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Marché pour l'établissement de diagnostics de Performance Energétique
- 2) Rénovation distribution de chauffage à l'école maternelle Jules Ferry – Lot 1 Chauffage et Lot 2 Peinture sur métal
- 3) Aménagement et rénovation du groupe scolaire du Centre – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Communication
- 4) Fourniture de produits horticoles pour les espaces verts de la ville
- 5) Amélioration de la voirie existante-programme 2009
Constitution d'un groupement de commandes

IV) PERSONNEL COMMUNAL

- 1) Modification du tableau des emplois communaux

V) CONTENTIEUX

- 1) Contentieux Ville de Creutzwald/MULLER- Information

VI) DIVERS ET COMMUNICATIONS

1) AFFAIRES FINANCIERES

1) Groupe scolaire du Centre – Rénovation et aménagement – PACTE 57 – Demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à la création des pôles pédagogiques, la municipalité a souhaité regrouper les deux établissements scolaires Centre et Bellevue au sein du Groupe Scolaire du Centre.

Or la ville s'est trouvée confrontée à une double problématique :

- Impossibilité d'absorber le surplus d'élèves, les locaux étaient à saturation.
- Vétusté, non accessibilité et non respect des normes concernant le bâtiment.

Malgré tout, l'immeuble est d'une bonne tenue et présente un intérêt patrimonial et historique certain.

C'est pourquoi, il a été décidé de procéder à sa rénovation et à son aménagement. Cette opération a pour objet :

- L'extension de la capacité d'accueil de l'établissement
- La mise aux normes réglementaires concernant la sécurité et l'accessibilité des personnes handicapées
- La maîtrise des coûts de l'énergie pour s'inscrire dans une demande de développement durable.

L'estimation financière s'élève à la somme de 1 154 748 €H.T.. Son financement sera assuré comme suit :

- Subvention attendue du Conseil Général de Moselle : 572 400 €
- subvention Etat (DGE) : 199 100 €
- autofinancement : 383 248 €

La ville de Creutzwald a la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE). Aménagement pour la période 2009/2011. La dotation de garantie à ce titre est de 189 414 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE 57 Aménagement et de le charger d'adresser avant le 31 décembre 2010 aux Services Départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets
- d'approuver ce projet de rénovation et aménagement du Groupe Scolaire du Centre et de décider sa réalisation
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- de solliciter le concours financier du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 572 400 € (dont 94 707 € de dotation garantie)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et tous contrats dont, la Convention à intervenir, avec le Conseil Général de la Moselle et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Interventions :

M. DELLA MEA demande si l'on sait ce que l'on fera de l'école Bellevue quand les travaux de l'école du Centre seront terminés.

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

Nous n'avons pas encore réfléchi à l'affectation future de ces locaux. Nous aurons, sans crainte, des utilisations possibles

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Acceptation indemnités de sinistre

Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur Jean Luc WOZNIAK a décidé d'accepter le montant des indemnités de sinistre versées à la commune à savoir :

Primaire SCHWEITZER

Remise en état d'une vitre d'une salle de classe – 120 cm x 142 cm – effectuée pour la Société VP Menuiserie pour un montant de 197.34 €T.T.C.

La CIADE propose le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique

Salle Polyvalente GARANG

Remplacement de trois battants de portes intérieures et d'un oculus effectué par la Société RUCHO pour un montant de 1 376.60 €T.T.C.

Après déduction de la franchise, la CIADE propose une indemnisation de 547.50 €T.T.C.

Je tenais à vous en informer.

Interventions :

M. PEXOTO : est-ce que la Ville porte plainte ?

Monsieur le Maire : systématiquement la Ville porte plainte, ce qui ne donne pas l'assurance de retrouver les auteurs.

3) Subvention à l'USEP – Secteur Creutzwald

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire

L'USEP de la circonscription de Boulay, secteur de Creutzwald, sollicite la subvention annuelle de fonctionnement pour équilibrer son budget de l'année scolaire 2008/2009.

Environ 3000 élèves participent à des animations pendant le temps scolaire (cross, marche football, volley, cyclo, jeux petits et sports collectifs) et 540 élèves à des actions hors temps scolaire (patinoire et ski).

L'Association sollicite une subvention forfaitaire de 3050 €

Il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder cette aide.

Cette dépense sera imputée sur le compte n°6574 du Budget Principal.

Interventions :

M. LACAN : Quel est le montant de l'an dernier ?

Mme MALESKA répond qu'il était sensiblement identique et que le montant sollicité dépend du report des sorties ski non réalisées l'année précédente.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Subventions aux associations qui ont participé à l'opération « ticket sport » du 06 au 17 avril 2009

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, adjoint au Maire

La Municipalité, avec l'aide de certaines associations, a organisé pendant les vacances de Printemps, du 6 Avril au 17 Avril 2009, l'accueil des enfants à partir de 7 ans jusqu'à 14 ans. Les 98 jeunes participants ont pu choisir parmi les 12 disciplines suivantes :

Basket, Judo, Tennis de table, Twirling, Volley, Voile, Hip Hop, Scrabble, Capoeira, Pétanque, Tennis, Foot ball.

L'inscription gratuite a été faite en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Ticket sport ». Cette aide est destinée au fonctionnement de l'association, à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action.

Cette subvention s'élèverait au total à 1410 € répartis comme suit :

CERCLE NAUTIQUE	228 €	JUDO	150 €
BASKET	124 €	TENNIS	124 €
PETANQUE	124 €	TWIRLING	124 €
VOLLEY	124 €		
T.T.C.M	98 €	TOTALLI CRAZY	98 €
SCRABBLE	72 €	CAPOEIRA	72 €
SRC03	72 €		

Il est donc proposé au conseil Municipal d'allouer aux associations les dites subventions.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte n° 6574 du budget principal.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

5) Subventions 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

1) Le Cercle Nautique de Creutzwald a procédé à l'acquisition d'un bateau et d'une remorque pour un montant de 8 917.23 €

Le Conseil Général de la Moselle, dans le cadre de son dispositif d'aide à l'investissement des associations, a accordé une subvention de 3.560 € pour cette opération (soit 40 % du coût total).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide du même montant de 3.560 € à la dite association.

2) L'Association des Séniors de Creutzwald qui regroupe les 4 sections de Centre, du Siège I, du Maroc et de Neuland sollicite une subvention annuelle de fonctionnement. Cette association compte 168 membres alors que l'effectif était de 156 membres l'an passé.

Il est proposé de leur accorder une subvention de 2 490 €

Les dépenses ci-dessus seront imputées sur le compte n°6574 du Budget Principal.

Interventions :

M. DELLA MEA :

Une demande identique a été faite en septembre 2008, par ladite association, et une subvention a été accordée pour un bateau et une remorque. Est-ce qu'elle a perdu cette remorque ou s'agit-il d'une autre remorque ?

Monsieur le Maire :

Le dossier a été déposé le 14 novembre 2008, auprès du Conseil Général. La commission permanente a pris sa décision le 5 mars 2009, pour une aide de 3560 €. Il s'agit donc bien d'un nouveau bateau et d'une nouvelle remorque, avec de nouvelles factures du 24 avril 2009 et du 4 mai 2009. L'acquisition précédente avait été finalisée par une délibération du Conseil Municipal de septembre 2008.

Je vais vérifier, malgré tout, pour savoir si l'association a demandé deux fois pour le même matériel. Ça m'étonnerait. Je vous donnerais la réponse.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux Anthony BAVAROT à Creutzwald
Section 7 n° 43A « rue du Général Kléber » avec 1 are 55
Section 7 n° 43B « rue du Général Kléber » avec 3 ares 51
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Jacques SCHROEDER à Creutzwald
Section 3 n° 82 « rue du Général Hoche » avec 7 ares 21
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Georges SOEHN à Creutzwald
Section 34 n° 463/41 « rue de la Mine » avec 6 ares 78
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Jean Paul SCHMITT à Creutzwald
Section 11 n° 873/01 « rue de Joinville » avec 6 ares 15
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts GRELOT à Creutzwald
Lots n° 22, 32 et 41 de la parcelle cadastrée
Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- M. Joseph SCARLATA et Mme Antonia MANTIONE à Creutzwald
Section 35 n° 4/73 « rue de la Houve » avec 1 are 69
De sol
- SARL DELTAMENAGEMENT à DABO
Section 10 n° 581 « Lotissement Rabelais » avec 5 ares 85
De sol

- Madame Claudine ALSFASSER à Creutzwald
Section 42 n° 297/21 « rue de Hayange » avec 5 ares 66
De sol et bâtiment à usage d'habitation

Acte est donné.

2) Déploiement réseau téléphonique mobile – Convention avec la Société ORANGE

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du déploiement de son réseau téléphonique mobile, la société ORANGE souhaite installer ses équipements sur le terrain communal cadastré Section 44 Parcelle 214 lequel accueille déjà les ouvrages de la société S.F.R..

Les deux opérateurs partageront l'occupation du pylône existant.

Notre assemblée est appelée à émettre un avis sur cette implantation et la convention à intervenir.

L'emprise nécessaire à l'implantation des équipements techniques de l'opérateur est de 10 m².

L'entretien et les réparations des ouvrages incombent au preneur qui retirera ses installations à la fin de la convention d'une durée de 12 ans renouvelable par période de 3 ans sauf dénonciation par l'une des deux parties, 12 mois avant l'expiration de la période en cours.

La convention sera consentie moyennant le versement d'une indemnité d'occupation annuelle de 4 500 € payable d'avance.

Il vous est proposé d'approuver cette installation et la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire de la signer, ainsi que tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Interventions :

M. PEXOTO :

Quelle est la puissance d'émission des antennes. Cette antenne se situe au milieu des chalets, alors qu'il y a des réflexions menées par les scientifiques, sur les conséquences des émissions des antennes. En outre il y a une ligne HT à proximité. On se pose des questions. Tout le monde se pose des questions. Je suis un peu sceptique.

Est-ce que la Ville perçoit des dividendes par rapport à ce que l'opérateur encaisse ?

*Il serait aussi simple de la mettre en haut du terri. Par ailleurs, il ne faut pas habiter à proximité (le plus à l'arrière).
Je voterai contre.*

Monsieur le Maire :

Il est difficile de quantifier ce qui passe par les antennes. Donc pas de dividendes. Mais, la ville recevra une redevance annuelle de 4500 € (payable d'avance).

D'autres antennes sont déjà implantées sur Creutzwald : Sur le réservoir du Garang, au Puits Barrois, à la station d'épuration, à la station de forage ouest, au Hinterster Kohlenwald.

Pour répondre à votre question sur les réflexions des scientifiques, je peux vous présenter un relevé des champs électromagnétiques réalisé par l'APAVE, pour un cas particulier sur Creutzwald. Conclusions : toutes les valeurs mesurées conformément au protocole ANFR respectent les limites fixées par le décret du 3 mai 2002 et par la recommandation du conseil de l'UE du 12 juillet 1999. C'est tout le problème des limites.

Par ailleurs, tous les opérateurs sont tenus de respecter les textes réglementaires. Et si les seuils baissent, ils devront automatiquement les abaisser.

Alors nous sommes entre le marteau et l'enclume. Les gens disent les ondes ce n'est pas bon, mais je ne voudrais pas me priver de mon téléphone mobile.

M. PEXOTO :

Les autres antennes ne se situent pas aussi près des habitations.

Monsieur le maire :

Il sera demandé à l'opérateur de réfléchir à l'installation d'une antenne sur le terri.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

III) MARCHES ET TRAVAUX

1) Marché pour l'établissement de diagnostics de Performance Energétique

Rapporteur : Monsieur le Président

Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 04 mars 2009 pour l'établissement de Diagnostics de Performance Energétique pour la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt. Il entrera en vigueur pour la durée des prestations estimée à 4 mois.

Le Dossier de Consultation des Entreprises était disponible sur le site de la Ville. 5 entreprises ont téléchargé le dossier et 3 entreprises ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché le 14 mai 2009, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 concernant la délégation de pouvoir à :

EURL EST DIAGNOTIC de Merten
Pour un montant de 4081,96 €HT
(et de 357,66 €HT pour la CCW)

Je tenais à en informer le Conseil Municipal.

Interventions :

M. LACAN :

En quoi consistera l'opération ?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de faire le bilan de la performance énergétique des bâtiments et notamment à partir des consommations actuelles d'énergie. Cela concerne pour nous, les bâtiments communaux, recevant du public. Il est question globalement de la réduction de la facture énergétique. Le DPE est aussi un document nécessaire en cas de vente ou de location d'une maison.

2) Rénovation distribution de chauffage à l'école maternelle Jules Ferry – Lot 1 Chauffage et Lot 2 Peinture sur métal

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à l'appel public à la concurrence lancé le 12 mars 2009 pour les travaux rénovation de la distribution chauffage à l'école maternelle Jules Ferry et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009, Monsieur le Maire a décidé de confier l'exécution des travaux précités aux sociétés :

Lot 1 Chauffage

Entreprise SANI REGUL
4 Rue de Saint Louis
57150 CREUTZWALD

Pour un montant de 85 975.66 €T.T.C.

Lot 2 Peinture sur métal

Entreprise MARWING
26 Rue Maréchal Ney
57150 CREUTZWALD

Pour un montant de 4 763.68 €T.T.C.

Je tenais à vous en informer.

3) Aménagement et rénovation du groupe scolaire du Centre – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Communication

Rapporteur : Monsieur Le Président

Nous avons confié au cabinet d'architecte WOJTYCZKA Gérard et son Equipe le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire du Centre.

Suite à la réunion de la commission de travaux du 15 janvier 2009, il a été décidé de modifier le programme sommaire de l'opération.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place de l'avenant n° 1 fixant le coût prévisionnel des travaux résultant des études d'avant-projet définitif (APD) à 778 738.00 €HT.

Le coût prévisionnel proposé par le maître d'œuvre étant compris entre 80% et 115% de la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (750 000 € HT) par le maître d'ouvrage, le forfait provisoire de rémunération de 66 000,00 €HT n'est pas modifié et a été transformé en forfait définitif de rémunération à l'issue de la notification de la validation de l'élément APD.

Je tenais à vous en informer.

4) Fourniture de produits horticoles pour les espaces verts de la ville

Rapporteur : Monsieur le Président

Une consultation pour la fourniture de produits horticoles pour les espaces verts de la Ville a été lancée le 16 mars 2009. Nous avons envoyé le dossier à 5 candidats spécialisés dans la fourniture de ce type de produits.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché comme suit :

LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant total HT de 2782,70 €(2935,75 €TTC)

VOLTZ pour un montant HT de 1998,68 €(2142,06 €TTC)

BHS pour un montant HT de 587,80 €(620,13 €TTC)

PRODIVERT pour un montant HT de 1267,10 €(1385,53 €TTC)

NIESNER pour un montant HT de 548,50 €(578,67 €TTC)

Soit un total HT de 7182,14 €pour 16 lots (7662,14 €TTC)

Je tenais à en informer le Conseil Municipal.

Interventions :

A la question de M. DELLA MEA, Monsieur le Maire répond que l'on récupère ce qu'on peut récupérer.

5) Amélioration de la voirie existante-programme 2009 - Constitution d'un groupement de commandes

Rapporteur : Monsieur le Président

Nous lancerons prochainement la consultation relative au programme 2009 d'amélioration de la voirie. Certains travaux et plus particulièrement les extensions de réseaux d'assainissement ou la mise à niveau d'ouvrages de visite (tampons, grilles avaloirs) avec remplacement éventuel des fontes de voirie relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Warndt.

Afin de coordonner au mieux nos interventions respectives, il est proposé de constituer un groupement de commandes qui aura pour objet la passation et l'exécution d'un marché unique conformément aux dispositions du paragraphe VII alinéa 2 de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les membres du groupement sont la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de CREUTZWALD, cette dernière agissant en tant que coordonnateur-mandataire.

Le Maire, représentant du coordonnateur-mandataire, après avis de la commission des Marchés Publics, désignera le titulaire du marché ; il signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement.

Les frais matériels de fonctionnement seront pris en charge par les membres du groupement. Cette prise en charge sera calculée au prorata de la part de marché de chacun des membres du groupement. Le marché est conclu à prix unitaires, les prestations sont définies sous les chapitres V.R.D., A.E.P. et Assainissement. La part de chacun des membres du groupement sera calculée par application desdits prix aux prestations le concernant.

Le coordonnateur-mandataire procédera au décompte et à la liquidation des sommes dues au titulaire du marché qu'il règlera directement. Il adressera au rythme de ses débours pour le compte de la Communauté des Communes du Warndt un titre de recette correspondant à sa part.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention constitutive du Groupement et autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Interventions :

M. PEXOTO indique que la rue de Normandie est fortement dégradée.

Monsieur le Maire répond que cette route figure parmi les routes concernées par le programme 2009.

M. PEXOTO ajoute qu'il a assisté à un carambolage entre plusieurs voitures, à l'entrée de Creutzwald, au croisement des routes de Falck et Merten. Le manque de panneaux prioritaires serait à l'origine de cet accident.

Monsieur le Maire s'étonne qu'il manque un panneau, mais précise que les services vérifieront.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

IV) PERSONNEL COMMUNAL

1) Modification du tableau des emplois communaux

Rapporteur : Monsieur le Président

Pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux, de la manière suivante :

- Création de 6 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- Suppression de 6 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe

Aussi, il vous est proposé d'approuver la dite modification.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

V) CONTENTIEUX

1) Contentieux Ville de Creutzwald/MULLER – Information au Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Président

Lors de sa réunion du 30 mai 2005, le Conseil Municipal avait approuvé les démarches à entreprendre en vue de la récupération des traitements versés à Monsieur PRZYBYL Franck à la suite d'un accident intervenu dans sa vie privée imputable à un tiers.

Les démarches amiables n'ont pas abouti. L'intéressé a introduit une action en justice pour obtenir un dédommagement à titre personnel. La ville a demandé à la CIADE de la représenter en justice pour obtenir le remboursement des traitements et émoluments versés à cet agent qui a été absent du 1^{er} août 2004 au 31 décembre 2006.

Il est évident qu'un remboursement amiable serait prépondérant à une action en justice. Les démarches dans ce sens ne semblent pas aboutir. Aussi, la CIADE a été sollicitée pour représenter les intérêts de la ville dans le cadre du contrat de protection juridique et a désigné Maître SEYVE, avocat à Metz.

L'état établi par le service financier fait apparaître la somme totale de 30 135,88 € charges sociales comprises, versée à Monsieur PRZYBYL durant son absence. Il est à savoir que le jugement au 13 novembre 2007 établit les responsabilités à 50 % pour chacune des parties ce qui représente un dédommagement pour la ville de 15 067,94 € à solliciter auprès du tiers (M. MULLER Lucien).

Je tenais à en informer le Conseil Municipal.

VI) DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- *Remerciements de l'Etoile Cycliste suite au déroulement à Creutzwald du championnat Lorraine des écoles de vélo*
- *Remerciements de la classe de CE2-CM1 de la Houve pour la contribution de la Ville à l'école du Cirque*
- *Invitation de la Santa Capoeira les 5 et 6 juin, pour son 1^{er} baptême*
- *Invitation au match de football du 26 juin en faveur de l'association Puisatiers pour le Burkina Faso.*
- *Exposition de l'association Les Enfants du Charbon le 15 juin*
- *Diverses autres invitations et manifestations.*

M. PEXOTO demande la parole en regrettant que l'on n'ait pas parlé de la très grave menace qui pèse sur la cokerie de Carling. J'aimerais que le Conseil Municipal s'exprime sur ce sujet. C'est pratiquement 750 suppressions d'emplois qui nous tombent, après les 350 de Sarreguemines, les 250 de la chimie. Et il n'y a aucune justification.

Après avoir été sauvé, par les ouvriers il y a quelques années, c'est plus grave qu'un sinistre. La stratégie était au dernier vivant. A la fin de la semaine il y a les élections européennes. Ce n'est pas la peine de lancer une stratégie sociale et de sortir les banderoles. Il faut que le Conseil Municipal vote une motion.

Monsieur le Maire propose à M. PEXOTO de préparer cette motion par échange de mails. Nous partageons comme vous la défense de la région. Concernant la cokerie, nous savons que les Allemands en construisent une actuellement. Elle pèsera indubitablement sur la cokerie de Carling.

Je suis d'accord sur le fait que l'Europe sociale reste à faire. On fait chacun son protectionnisme. Et les Allemands à l'horizon 2012, fermeront leurs mines. Ils vont avoir aussi à gérer des problèmes humains.

En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 20 H 30.